

## La Plaine Départementale des Sports

La Plaine Départementale des Sports est une enceinte sportive départementale d'initiation à différentes disciplines sportives développées dans l'Indre. Elle est ouverte et accessible à un très large public et notamment à tous les licenciés des clubs sportifs, sur réservation.

Toutefois, ses aires d'évolution et d'initiation aux pratiques sportives sont réglementées en fonction des usagers et des priorités d'accès. Les règles de fonctionnement général du site définissent les conditions d'utilisation des différents espaces existants.

Le règlement intérieur de la Plaine Départementale des Sports est consultable à la Maison Départementale des Sports et sur le site [www.indre.fr](http://www.indre.fr).

## Pour qui ?

Les usagers susceptibles d'accéder au site de la Plaine Départementale des Sports sont classés en deux catégories (prioritaires et secondaires) permettant d'obtenir des droits d'accès.

Les usagers prioritaires sont les comités sportifs, les associations multidisciplinaires, les clubs sportifs du département affiliés à une fédération sportive, le Foyer de l'Enfance de l'Indre, les établissements scolaires primaires et secondaires et le COS du Département.

Les usagers secondaires sont les autres usagers collectifs (les associations d'œuvre sociale, les autres usagers collectifs structurés en associations, les accueils collectifs des mineurs et les comités d'entreprise, les établissements médicaux sociaux), les licenciés des clubs dès lors qu'ils sont majeurs ou accompagnés d'un représentant légal.

## Quels équipements ?

La Plaine Départementale des Sports dispose de 7 Unités Fonctionnelles qui sont :

1. la zone couverte multisports et ses annexes (douches et vestiaires) individuelles ou collectives,
2. la zone de Beach,
3. la zone d'Escalade,
4. la zone de Golf,
5. la zone de Course,
6. la zone Parking et Locaux de stockage des comités sportifs,
7. les toilettes, la zone de jeux de ballons et autres espaces en zone non contrôlée par des badges d'accès.

## Comment réserver ?

Les réservations des Unités Fonctionnelles peuvent s'effectuer soit par internet ([www.indre.fr](http://www.indre.fr)), soit par courrier, soit à l'accueil de la Maison Départementale des Sports durant les heures ouvrables.

Les réservations par des clubs sportifs dûment affiliés à une fédération sportive délégataire doivent avoir préalablement reçu l'aval du comité concerné.

## Quand ?

Le site de la Plaine Départementale des Sports est accessible toute l'année de 8 heures à 22 heures, sept jours sur sept.

Un agent d'accueil est présent à la Maison Départementale des Sports pour accueillir les usagers et gérer les droits d'accès du lundi au vendredi aux heures ouvrables de la Maison Départementale des Sports.

Le samedi et le dimanche, les usagers doivent avoir préalablement retiré leurs badges d'accès aux heures ouvrables de l'accueil de la Maison Départementale des Sports. Les réservations peuvent s'effectuer soit pour 1 heure, soit pour 2 heures, soit pour 4 heures, soit à la demi-journée, soit à la journée, soit sur plusieurs jours, soit au trimestre, comme indiqué ci-dessous.

Les Unités Fonctionnelles sont utilisables,

- soit à l'heure de 8h à 22h par tranche d'une heure,
- soit par tranche de 2 heures consécutives,
- soit par tranche de 4 heures consécutives,
- soit par tranche de ½ journée matin ou après-midi,
- soit par une journée entière de 8h-22h,
- soit pour deux journées consécutives les samedi et dimanche,
- soit pour cinq jours ouvrables du lundi au vendredi, hors période scolaire,
- soit pour un trimestre entier dans la limite de deux créneaux de 2 heures consécutives par semaine et par usager.

## Tarifs

L'accès sur l'ensemble des Unités Fonctionnelles définies à l'article 1 est gratuit pour les usagers prioritaires.

La tarification concerne les usagers secondaires et les clubs sportifs qui n'effectuent pas une réservation sous l'égide et la validation du comité concerné. Elle n'est applicable que pour la seule unité fonctionnelle n°1 utilisée avec ou sans les annexes.

Durée	Avec annexes	Sans annexe
1 heure	20 €	15 €
2 heures consécutives	35 €	30 €
4 heures consécutives	70€	60 €
½ journée	150 €	130 €
journée entière	170 €	150 €
2 jours consécutifs, les samedi et dimanche	250 €	200 €
cinq jours ouvrables du lundi au vendredi, hors période scolaire	600 €	500 €

## Modes de paiement

En fonction des montants, trois modes de règlement sont acceptés : le mandat administratif, le chèque, le numéraire.

# Plaine Départementale des Sports



## Le Guide

Crédit photo : M. Jamoneau / Dircom 36 | 2014



**CONSEIL  
GENERAL**

# Plaine Départementale des Sports

Maison Départementale des Sports  
89 allée des Platanes  
36000 CHATEAUROUX  
Tél : 02.54.35.55.55.  
Email : sports@cg36.fr

www.indre.fr

